

**DELIBERATION 2025-21**  
**Mise à jour du RIFSEEP sur une catégorie de personnel**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 26 Novembre 2025 à ARUDY,  
Le conseil d'administration du CIAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur CASAUBON,  
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau.

**PRÉSENTS :** CASAUBON Jean-Paul, Président ; PARIS Rémi, Vice-Président ; BLANCHET Anne, Elue ; AUSSANT Claude, Elu ; PARGADE Didier, Représentant des Associations Personnes Handicapées ; BELLOCQ Chantal, Représentante des Associations de Personnes âgées ; BERGES Marie-Françoise, Représentante des Associations d'Insertion et de lutte contre les exclusions ; BUNEL Marcel, Représentants de diverses Associations locales.

**EXCUSÉS :** DESSEIN Mickael

**OBJET : Mise à jour du RIFSEEP sur une catégorie de personnel**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRÉSIDENT**

Par délibération N° 2025-14 en date du 06 Octobre 2025, il a été décidé la création de la catégorie du cadre d'emplois des Cadres de Santé suite à la création d'un poste d'infirmier au sein du CIAS.

Il convient d'intégrer cette nouvelle catégorie de cadre d'emploi au RIFSEEP de la manière suivante :

**Grade : Cadre de Santé paramédicaux**

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel proposé	CIA maximum annuel
Groupe 1	<b>Cadre de Santé (cadre d'emplois des Cadres de Santé Territoriaux)</b>	10 800 €	100 €

**Le rapport entendu**, étant précisé que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité lors de la séance du 24 Novembre 2025,

**Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré - à l'unanimité des membres présents - « Pour » : 8 voix - « Contre » : 0 voix - « Blancs » : 0 voix,

- **FIXE** le montant du régime indemnitaire RIFSEEP pour la catégorie d'emploi des Cadres de Santé Territoriaux comme détaillé ci-dessus,
- **PRECISE** que les montants nécessaires sont prévus au Budget 2025 du SAAD

**Jean-Paul CASAUBON,**  
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau

